



Rectorat

Direction des Examens
et Concours

DEC 2

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 5 février 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale – Session 2025 – est constitué comme suit :

PRESIDENT:

Monsieur Cédric DISCONSI – Secrétaire Général - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers – Auch

VICE-PRESIDENTE :

Madame Maryse ROBIC – Attachée principale d'administration – Direction du Budget et du Contrôle de Gestion – Rectorat – Toulouse

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Laurence BARDIAUX – Attachée d'administration – Cour d'Appel – Toulouse
Monsieur Gil BOURDILLON – Attaché d'administration hors classe – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie – Toulouse
Madame Bouchra EL OUADI – Attachée d'administration – Direction interdépartementale de la police nationale de l'Hérault – Montpellier
Monsieur Icham GHANMI - Attaché d'administration — Collège Jean Dieuzaide – Pechbonnieu
Madame Marie GODARD-LIBERSAT – Attachée principale d'administration – Délégation interrégionale du Secrétariat Général Sud du Ministère de la Justice – Toulouse
Monsieur Quentin HEBRAL – Attaché d'administration – Lycée Déodat de Séverac – Toulouse
Madame Clotilde KASTEN – Attachée d'administration hors classe – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – Toulouse
Madame Nelly MOREAU-BASNARY – Attachée d'administration – Collège Pierre Suc – Saint-Sulpice
Monsieur Frédéric POINSIGNON – Attaché principal d'administration – Sous-préfecture du Gers – Condom
Madame Patricia REGNAULT – Attachée d'administration – Préfecture du Gers – Auch



MEMBRES SUPPLEANTS :

Madame Sabrina BOURNONVILLE – Attachée d'administration – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie – Toulouse

Madame Laurence JEANTON – Attachée principale d'administration – Pôle régional formation et conseil mobilité carrière Secrétariat Général Départemental Commun de la Haute-Garonne – Toulouse

2/2

Madame Béatrice BEGAULT – Attachée principale d'administration – Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – Toulouse

Madame Corinne REY-MURPHY – Attachée principale d'administration – DRH de proximité de la Haute-Garonne - Rectorat – Toulouse

Madame Mathilde BELAUD – Assistante ingénieure – Direction de la stratégie et développement RH – Université Paul Sabatier – Toulouse

Monsieur Edmond MAHOUNGOU – Attaché d'administration – Collège Galilée – La Salvetat Saint- Gilles

ARTICLE 2: Le Secrétaire Général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 02.04.2025

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La secrétaire générale adjointe
Organisation scolaire et pilotage académique

Fabienne TAJAN